

Plans de paiement pratiques d'Allstate

Nous avons tous un emploi du temps bien chargé. Vous voulez un souci de moins? Allstate vous offre des modalités de paiement pratiques pour que vous n'ayez pas à vous préoccuper des versements et que vos protections demeurent en bonnes mains^{MD}.

Plan de paiement par mensualités

- L'adhésion est facile. Il suffit de fournir les renseignements relatifs à votre carte de crédit ou à votre compte bancaire pour établir des prélèvements automatiques.
- Le versement initial doit couvrir une période de deux mois. Il ne représente pas le paiement des primes du premier et du dernier mois. Il garantit tout simplement que votre assurance est toujours payée un mois d'avance, évitant ainsi la déchéance de votre police.
- Une fois le premier versement effectué, la prime d'un seul mois sera prélevée aux jours prévus au calendrier des paiements.
- Des frais d'étalement sont exigés avec chacun des paiements mensuels*.
- Québec - Frais d'administration bancaire – Des frais de 4 % sont inclus dans le montant de vos mensualités.
- Québec - Frais d'administration de la carte de crédit - Des frais de 4 % sont inclus dans le montant de vos mensualités.

Remarque : Au renouvellement, nous accordons un délai de huit jours avant d'effectuer le premier prélèvement afin que vous ayez le temps d'examiner notre offre de renouvellement. Cette dernière comprendra une partie détachable sur laquelle il y aura le calendrier des prélèvements mensuels avec les dates et les montants exacts.

Paieement intégral

- Aucuns frais d'étalement ne sont facturés quand le total de la prime est réglé dans les 30 jours suivant la date de prise d'effet de la police.

Notre équipe se fera un plaisir de vous simplifier les choses en vous expliquant comment adhérer à un de nos plans de paiement.



Facturation directe

Voici les méthodes de paiement possibles en facturation directe :

1. Au bureau de votre agent (chèque ou carte de crédit)
2. Par la poste, avec l'enveloppe-réponse incluse (chèque)
3. En ligne ou au téléphone auprès de votre institution bancaire
4. En ligne sur monAllstate^{MD} (carte de crédit) – il n'est actuellement pas possible d'effectuer des paiements mensuels sur monAllstate^{MD}

Peu importe l'option choisie, des situations imprévues peuvent se produire et il peut arriver qu'un paiement soit refusé par votre institution bancaire. Nous voulons que vous sachiez ce qui arriverait en pareil cas. Les lignes directrices et les frais ci-dessous entrent en compte dans les cas d'insuffisance de provision (NSF) et de paiements refusés.

- Si votre compte ne dispose pas d'une provision suffisante au moment du prélèvement automatique, Allstate fera une deuxième tentative après un délai minimal de trois jours ouvrables. Si la deuxième tentative échoue, cela entraînera des frais* d'insuffisance de provision de 50 \$, en plus des frais facturés par votre institution financière.
- Des frais* de 50 \$ seront exigés dans les cas où votre paiement serait refusé par votre banque ou par l'émetteur de votre carte de crédit.
- Nos frais* pour insuffisance de provision s'ajoutent aux frais exigés par votre institution financière ou votre émetteur de carte de crédit.
- Après un certain nombre de paiements retournés ou de prélèvements sans provision, le droit d'utiliser un plan de paiement vous sera retiré (sous réserve de diverses exigences provinciales).

*Les frais varient selon la province et peuvent changer sans préavis.

N'oubliez pas de nous signaler sans tarder tout changement aux renseignements de votre dossier de police, y compris votre adresse, votre adresse courriel, votre numéro de téléphone, ainsi que vos renseignements bancaires ou les données de votre carte de crédit.

Composez le 1-800-allstate ou visitez le www.allstate.ca

Trademark owned by Allstate Insurance Company used under licence by Allstate Insurance Company of Canada. ©2024 Allstate Insurance Company of Canada. 242227 | 7-24